



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail – Justice – Solidarité



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (MIC)

UNITÉ DE COORDINATION ET D'EXECUTION DES PROJETS (UCEP)

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET À LA RÉSILIENCE DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES (PADIRPME)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°08-26/PADIRPME/MIC/UCEP/AMI

SERVICES DE CONSULTANT (FIRMES)

Secteur : Développement social
Référence de l'accord de de don FAT : 5900150004051
N° de Projet : P-GN-BGO-003
Date de l'avis : **01 juin 2026**
Intitulé de la mission : Recrutement d'une firme pour conduire l'étude d'identification des besoins en services et produits des compagnies minières et grandes entreprises soumises à la loi sur le contenu local en faveur de la DNPME

1. Le Gouvernement Guinéen a obtenu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), d'un montant de 10,64 millions d'UC, pour couvrir le coût du Projet d'Appui au Développement Industriel et à la Résilience des Petites et Moyennes Entreprises (PADIRPME), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de **services** d'un consultant firme chargé de **conduire l'étude d'identification des besoins en service et produits des compagnies minières et grandes entreprises soumises à la loi sur le contenu local**.
2. L'objectif général du PADIRPME est de renforcer les capacités de pilotage et de mise en œuvre opérationnelle de la politique industrielle guinéenne. De manière spécifique, le projet soutiendra :
i) l'amélioration des capacités de planification, de coordination et de suivi du développement industriel, ii) le renforcement de l'offre de services et iii) le renforcement du côté de la demande.
3. Les services prévus au titre de ce contrat sont : (i) recueillir toutes les informations liées aux besoins en services et produits des compagnies minières et grandes entreprises soumises à la loi sur le contenu local ; (ii) concevoir une base de données répertoriant les besoins en services et produits des compagnies minières et grandes entreprises soumises à la loi sur le contenu local ; (iii) faire une étude diagnostique auprès des MPME locales afin d'identifier les insuffisances dans leur fonctionnement et de leurs produits ou services; (iv) avoir une base de données répondant

aux exigences en termes de ressources humaines qualifiées et de fourniture en matières premières ; (v) proposer un plan de renforcement de capacité afin de les rendre plus compétitives, et ; (vi) Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation.

4. L'Unité de Coordination et d'Exécution des Projets (UCEP) agissant au nom et pour le compte du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) invite les consultants éligibles et qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur qualification et expérience (documentations, expériences générales et références de prestations similaires, etc...) démontrant qu'ils sont qualifiés pour lesdits services.
5. Les consultants (firmes) intéressés doivent produire les informations en langue française sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les consultants peuvent se mettre en groupement pour augmenter leurs chances de qualification. Nous encourageons le transfert des connaissances par le groupement avec des consultants Guinéens. Pour les cabinets en groupement, un accord de groupement dûment signé par tous les membres du groupement ou une lettre d'intention et indiquant le nom du mandataire du groupement doit être joint. Pour chaque mission similaire, les consultants devront présenter les informations suivantes : le nom et le descriptif de la mission, le pays où a été exécutée la mission, le nom du client, la date et la durée de la mission, le coût du projet en lien avec la mission et le bailleur.

Chaque mission similaire ne sera prise en compte que si le consultant fournit les justificatifs relatifs à sa réalisation, tels que les attestations de service fait délivrées par le Client. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur d'inclure cet institut dans la liste restreinte.

NB : Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des Maîtres d'Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Attestation de bonne exécution

6. L'établissement de la liste restreinte se fera sur la base du nombre de missions similaires réalisées dans la conduite d'étude d'identification des besoins des entreprises minières ; d'élaboration de plans de formation et de dispositifs de suivi-évaluation dont ceux de suivi-évaluation en faveur de structures de l'administration publique ainsi que les sessions de formation des PME sur des thématiques en lien avec la mission. Le personnel clé ne sera pas évalué à ce stade.
7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la politique et au manuel opérationnel du cadre de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Un cabinet sera recruté selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC). Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures d'ouverture de bureaux, du **lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00**.

8. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courriel en version PDF à l'adresse ci-après, avec la mention « *Avis à Manifestation d'intérêt n°08-26/PADIRPME/MIC/UCEP/AMI, pour le Recrutement d'une firme pour conduire l'étude d'identification des besoins en services et produits des compagnies minières et grandes entreprises soumises à la loi sur le contenu local* » au plus tard le **01 juillet 2026**.

A l'attention : Monsieur Abdoulaye Wansan BAH, Coordonnateur National de l'UCEP
Sky Résidence, 6^{ème} étage, quartier Kipé, Commune de Ratoma-Conakry - Rép. de Guinée.

Tel : +224 629 00 39 50 /+224 622 42 43 98/+224 628 48 98 86

E-mail : passationbad@ucepguinee.org

Le Coordonnateur National

Abdoulaye Wansan BAH



8 3

Annexe

INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS SIMILAIRES.

Nom du Cabinet et ou Groupement de Consultant :

Cabinet et/ou Groupement de Cabinet	Nom et description de la mission réalisées	Pays où a été exécutée la mission	Nom du Client et du bailleur	Date et la durée de la mission	Coût du projet en lien avec la mission	Performan ce du projet	Connaissance de la région et de la langue
	1.						
	2.						
	3.						
	4.						
	5.						
	6.						
	7.						
	1.						
	2.						
	3.						
	4.						
	5.						
	6.						
	7.						